

TARIFS Année scolaire 2025 – 2026 Secteur Hôtelier – Post Baccalauréat

*Les tarifs ci-dessous sont à titre indicatif.
Les semaines de vacances scolaires, de stages, les journées pédagogiques et les jours fériés y sont déduits.*

Sections <i>Sous statut scolaire</i>	Demi-pensionnaire		Pensionnaire	
	Règlement Mensuel *	Règlement Annuel	Règlement Mensuel *	Règlement Annuel
Certificat de spécialisation Barman	184,00 €	1 840,00 €	472,50 €	4 725,00 €
Certificat de spécialisation Cuisinier de Dessert en Restaurant	184,00 €	1 840,00 €	472,50 €	4 725,00 €
Certificat de spécialisation Accueil et Réception	175,00 €	1 750,00 €	459,00 €	4 590,00 €
MAN (Mise à niveau)	276,00 €	2 760,00 €	580,00 €	5 800,00 €
Première année de BTS Hôtellerie-Restauration	258,00 €	2 580,00 €	551,15 €	5 515,00 €
Deuxième année de BTS Hôtellerie-Restauration	305,50 €	3 055,00 €	580,00 €	5 800,00 €

* Prélèvement de octobre 2025 à juillet 2026, soit 10 mois.

Les tarifs présentés comprennent :

1. La contribution des familles qui correspond à la contribution diocésaine et à la redevance scolaire permettant de couvrir les dépenses non prises en charge par le forfait d'externat versé par l'Etat. Elle permet aussi de constituer une provision pour les grosses réparations des bâtiments.
2. Les déjeuners pour les demi-pensionnaires.
3. Les repas, l'hébergement et les frais d'étude surveillée pour les pensionnaires.
4. D'autre frais : UGSEL, carte-badge personnalisée servant également de carte d'étudiant.

Les tarifs présentés ne comprennent pas :

1. Les sorties et voyages éducatifs, la cotisation à l'Association des Parents d'Élèves.
2. Les frais de gestion et de photocopies de 36 € pour l'année scolaire.
3. Le montant de l'assurance scolaire obligatoire souscrite par le lycée <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>
4. La mallette professionnelle :

Mise à niveau (MAN)	Certificat de spécialisation Barman (CSB)
193,50 €	257,00 €

5. La tenue professionnelle :

	Fille	Garçon
Certificat de spécialisation Barman	197,40 €	
Certificat de spécialisation Cuisinier de Dessert en Restaurant	145,50 €	
Certificat de spécialisation Accueil et Réception	246,40 €	
MAN (Mise à Niveau) et BTS Cuisine et Restaurant	404,20 €	380,10 €

Paielement :

1. Règlement par 10 prélèvements programmés vers le 10 de chaque mois (exception en octobre : prélèvement au 20/10/2025).
2. Mandat SEPA à nous faire parvenir dûment complété et accompagnée d'un RIB, (document joint pour les nouveaux élèves, à réclamer pour ceux en cours de scolarité en cas de changement de coordonnées bancaires).
3. L'acompte demandé à la confirmation d'inscription viendra en déduction de la facture et par conséquent des prélèvements mensuels.
4. **Aucune déduction n'est faite sur l'externat, tout mois commencé restant dû. Ces tarifs tiennent compte de l'absence des élèves pour les périodes de stages.**
5. La direction de l'établissement reste disponible à l'étude de toutes les difficultés financières des familles mais doit cependant assurer l'équilibre de son budget.

Aides :

- Aide aux équipements professionnels
Le conseil Régional participe aux achats des équipements professionnels (tenue professionnelle, mallette) pour les classes entrantes.
- Fonds Social Lycéen uniquement pour les certificats de spécialisation
Attribué par le Conseil Régional des Pays de la Loire sur les frais de scolarité et/ou les frais de repas aux familles non imposables avant décote.
- Bourses nationales uniquement pour les certificats de spécialisation
Pour les élèves boursiers et ceux susceptibles de le devenir. Un dossier de demande de bourses du second degré devra être obligatoirement constitué auprès de la comptabilité à la rentrée scolaire.
Indépendamment du nombre de parts de bourses attribuées, l'Inspection Académique accorde des primes en fonction de la section d'accueil au lycée.
- Dossier Social Etudiant (DSE) pour les cycles BTS :
DSE : saisie de la demande par internet sur le site du CROUS de l'Académie d'origine (pour les étudiants déjà boursiers, la demande est à renouveler).
- Conseils départementaux (sauf Loire-Atlantique)
Aides aux transports et à l'internat. Le dossier de demande vous est adressé automatiquement par notre lycée au cours de l'année scolaire (uniquement pour la MCAR).
- Réductions exceptionnelles sur la contribution des familles :
-25% sur les frais de scolarité pour le deuxième enfant scolarisé au Lycée des Métiers Sainte-Anne.

Le service administratif reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'obtention d'aides diverses auprès de votre CE, CCAS, etc...